



Nicollin SAS

1602 BUC DI

31/12/2025

Tél. : 01 39 56 32 57

Fax : 01 39 56 81 09

Facture N° : 251608101

Code client : C0030305

Siège social et administratif

Green Campus Park - Bâtiment 37
33 Avenue du Dr Georges Levy
69200 VENISSIEUX
Tél. : 04 72 89 05 60
Fax : 04 78 70 49 59
S.A.S. au capital de 225 000 €
Siret 775 644 149 00764 – NAF 3811 Z
N° TVA CE : FR 41 775 644 149

CFA TRAJECTOIRE

Chez TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE
N° TVA : FR27393248190

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier 1602 COLLECTE DES BACS - Avenue du Centre 19 Avenue du Centre 78280 GUYANCOURT Période de Facturation du 01/12/2025 au 31/12/2025							
Location Bac roulant 770I / COLLECTE BACS CARTONS 770L - Unité	3,000	9,00	20,00	27,00	9,00	27,00	0,0000
Location Bac roulant 240I / COLLECTE BACS BIODECHETS 240L - Unité	2,000	3,00	20,00	6,00	3,00	6,00	0,0000
Location Bac roulant 770I / COLLECTE BACS EMBALLAGE MENAGER RECYCLABLE 770L - Unité	1,000	9,00	20,00	9,00	9,00	9,00	0,0000
Règlement par Virement au 31/01/2026							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	42,00 €
TVA 20,00	8,40 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	50,40 €

TVA sur Encaissement

Prestations de service

Date	31/12/2025
Centre	1602
Facture N°	251608101
Client N°	C0030305

Veillez adresser votre règlement au
Green Campus Park - Bâtiment 37
33 Avenue du Dr Georges Levy
69200 VENISSIEUX
accompagné de ce papillon

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX**

Centre d'Exploitation :
NICOLLIN SAS
1602 BUC DI
254 AVENUE ROLAND GARROS
Adresse Client :
CFA TRAJECTOIRE
19 AVENUE DU CENTRE

78530 BUC
SIRET: 77564414900103
Tél. : 01 39 56 32 57

78280 GUYANCOURT